



MATCH



## REPUBLIQUE TCHEQUE – TURQUIE



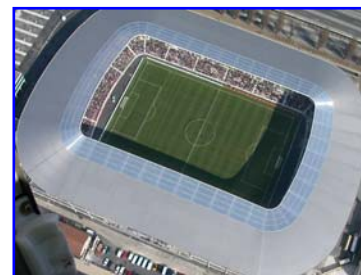
DIMANCHE 15 JUIN 2008 A 20H45  
STADE DE GENEVE



### INFORMATIONS UTILES DE LA POLICE

Chères concitoyennes, chères supportrices, chères hôtes,  
Chers concitoyens, chers supporters, chers hôtes

La police cantonale genevoise vous souhaite la bienvenue en Suisse à l'occasion de l'EURO 2008 et du match République Tchèque - Turquie. Afin que cet événement sportif et festif se déroule dans les meilleures conditions possibles, nous vous prions de bien vouloir être attentifs aux quelques informations et prescriptions ci-dessous.



Le dimanche 15 juin 2008 à 20h45 aura lieu au stade de Genève un match de football opposant la République Tchèque à la Turquie. Ce match attirera plus de 30'000 supporters au Stade de Genève. Simultanément, plusieurs festivités seront organisées au centre-ville.

Une présence policière, adaptée à l'événement, est bien entendu prévue pour permettre aux spectateurs d'assister à la rencontre, tout en garantissant les standards d'intervention de police pour l'ensemble de la population genevoise.

**Afin de vous garantir une proximité maximale, la Police cantonale genevoise répond à toutes vos questions, avec un numéro de téléphone vert gratuit,**

**du 2 au 30 juin 2008, de 08h00 à 02h00 au**

**0800 800 844**

ou fax : 022 427 84 13 ou email [ligneverte@police.ge.ch](mailto:ligneverte@police.ge.ch)

**Pour les URGENCES, 24h/24h, composez le**

**117**



Vous trouverez dans ce document les informations suivantes :

### Directives générales :

- Plan horaire - en bref
- Numéros de téléphones d'urgence
- Dépôt de plaintes 24h/24
- Enregistrements vidéo
- **Vente de billets au noir**
- **Vente d'alcool**
- Uniformes de la police
- Loi fédérale instituant les mesures sur la sûreté intérieure LMSI
- **Propos racistes – discrimination raciale**
- **Infractions aux lois et règlements suisses – opposition aux actes de l'autorité**
- Accès au centre commercial de la Praille
- Restrictions de circulation
- Parkings
- Transports publics (TPG - CFF - aéroport)

### Comportement à l'intérieur du stade :

- Accès au stade de Genève
- Attente avant le match
- Fouille à l'entrée du stade
- **Objets interdits à l'intérieur du stade**
- **Expulsion ou interdiction de stade**
- **Infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants (art. 19)**

### Accueil et accès à Genève

- Passage de la frontière routière par les moyens de transport de masse (cars)
- Accès privilégiés des supporters
- Comportement attendu en ville
- Fan Zone de Plainpalais
- Fan Village du Bout-du-Monde
- Fan Club 08



## Directives générales

Afin que cette rencontre se déroule dans les meilleures conditions de sécurité possibles, plusieurs mesures ont été prises par la police cantonale genevoise. Cette dernière souhaite que l'ensemble de ces mesures permettent de minimiser, autant que faire se peut, les éventuels impacts négatifs pour la population locale.

### Plan horaire - en bref :

- 15h00 : mise en place du périmètre élargi du stade
- 18h00 : ouverture des portes du stade
- 20h45 : début du match
- 23h00 : fin théorique du match

### Numéros de téléphones d'urgence :

Urgences Police 117 et 112 – Urgences Feu 118 – Urgences médicales 144  
Informations sur la circulation : 022 307 92 22.

Consulat de République Tchèque - Gerbergasse 1, Bâle - 061 269 50 60

Consulat de Turquie - route de Pré Bois 20 - 022 710 93 60

### Dépôt de plaintes 24h/24 :

En cas de besoin ou de dépôt de plaintes pour des affaires se situant en ville, le poste de police des Pâquis, situé à la rue de Berne no 6, téléphone 022 427 98 00, est ouvert 24h/24. Pour ce qui concerne la zone du Stade de Genève, le poste de la Brigade de Sécurité Routière situé au 17 chemin du Trèfle-Blanc, téléphone 022 307 91 11 accueille également le public 24h/24.

### Vente de billets au noir :

Il est formellement interdit de vendre ou d'acheter des billets pour le match en dehors des lieux officiels de vente.



### Vente d'alcool :

En fonction des règlements de l'UEFA, le dimanche 15 juin 2008, toute vente pour consommation sur place ou à l'emporter de boissons alcoolisées, sur le site du stade de Genève, respectivement à l'intérieur du périmètre de sécurité mis en place, est interdite.



### Uniformes de la police :

Durant votre séjour à Genève, vous êtes susceptibles de rencontrer des représentants uniformés de la police cantonale.



Policier en service normal  
ou affecté à la circulation



Policier attribué à la  
sécurité générale de la  
manifestation

Un détachement de policiers français sera présent à Genève, dans le cadre d'une collaboration active pour l'Euro 08. Ses tâches seront essentiellement en relation avec le maintien de l'ordre de ce type d'événement. Plusieurs spotters, des policiers tchèques et turcs en uniforme, seront également présents avec pour mission d'encadrer et de renseigner les supporters des deux équipes.

### **Enregistrements vidéo :**

Pour des raisons préventives de sécurité, pendant tout votre séjour sur le territoire genevois, que ce soit à l'aéroport, à la gare ou sur la voie publique, avant, pendant le match ou à l'issue de celui-ci, vous êtes susceptibles d'être filmés par les forces de police.

### **Loi fédérale instituant les mesures sur la sûreté intérieure**

Dans le cadre de la LMSI (loi fédérale instituant les mesures sur la sûreté intérieure), la Police rappelle quelques consignes relatives au comportement des supporters durant les rencontres sportives.



Plusieurs mesures seront appliquées, notamment :

### 1/ Engins pyrotechniques

Les engins pyrotechniques sont interdits de détention et d'utilisation. Le matériel sera saisi et les personnes déclarées en contravention. L'utilisation d'engins pyrotechniques sera systématiquement poursuivie dans le cadre des mesures LMSI.

### 2/ Interdiction de périmètre - interdiction de stade

Toute personne interpellée dans le cadre des manifestations sportives peut être susceptible d'être interdite dans le périmètre d'un stade pour une durée d'une année voire interdite d'entrée de stade sur l'ensemble du territoire Suisse, et ce pour une durée allant jusqu'à 3 ans.

### 3/ Garde à vue - obligation de se présenter à la police

Toute personne qui aura pris part à des actes de violences graves contre des personnes ou des objets pourra faire l'objet de mesures de contraintes, soit dans un premier temps, de se soumettre à une décision obligeant l'intéressé à se présenter dans un poste de police désigné par l'autorité compétente afin de s'assurer de son éloignement des périmètres donnés.

De plus, si cette mesure n'est pas respectée, la personne incriminée pourra être placée en garde à vue pour une durée allant de la durée du match à 24 heures.

## **Infractions aux lois et règlements suisses :**

### **Propos racistes – discrimination raciale :**

En vertu de l'article 261 bis du Code Pénal Suisse, celui qui, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende.



### **Opposition aux actes de l'autorité :**

Les infractions aux lois et règlements suisses ou l'opposition aux ordres de la police sont susceptibles d'être poursuivis, soit par une amende, soit par une interpellation de l'auteur de l'infraction. Le temps de garde à vue dans les locaux de la police peut durer jusqu'à 24 heures. Le placement du prévenu, à disposition d'un juge, peut durer 24 heures supplémentaires.



## Loi fédérale sur les stupéfiants (extrait de l'art. 19) :

Celui qui, sans droit, cultive des plantes à alcaloïdes ou du chanvre en vue de la production de stupéfiants, fabrique, extrait, transforme ou prépare des stupéfiants, entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit, offre, distribue, vend, fait le courtage, procure, prescrit, met dans le commerce ou cède, possède, détient, achète ou acquiert d'une autre manière, qui prend des mesures à ces fins, qui finance un trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement.



Celui qui, publiquement, provoque à la consommation des stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer, est passible, s'il a agi intentionnellement, d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Dans les cas graves, la peine sera une peine privative de liberté de un an au moins qui pourra être cumulée avec une peine pécuniaire.

## Périmètre de sécurité :

Un périmètre de sécurité autour du stade de Genève sera mis en place le dimanche 15 juin **dès 15h00**. Ce dernier est exclusivement réservé aux piétons et aux cycles.

Ne pourront accéder au site dès cette heure-ci que les supporters munis d'un billet d'entrée valable.



## Accès au centre commercial de la Praille :

Le jour du match, le centre commercial est totalement fermé et l'accès au parking est soumis aux autorisations nécessaires.

## Transports publics :

Dès dimanche après-midi, l'ensemble des lignes de bus TPG à destination du stade et la ligne CFF Cornavin - Lancy Pont-Rouge seront renforcées.

**Transports publics genevois** : Arrêts des trams et bus TPG :

Cornavin - Stade de Genève :

- Halte Bachet-de-Pesay : **bus D, tram 13**
- Halte carrefour de l'Etoile : **bus D, tram 15**

Ville/canton - Stade de Genève :

Halte Bachet : **tram 13**                      **bus D, 22, 42, 48**  
Halte Etoile : **trams 15, 17**              **bus D, 21, 43**  
Halte Vibert : **bus 21, 22**

Navettes parking ZIPLO - Stade de Genève :

Aller : de 17h30 à 20h45 (toutes les 12 minutes)  
Retour : de 22h30 à 23h30 (toutes les 12 minutes)

Site internet des transports publics genevois : [www.tpg.ch](http://www.tpg.ch)

## **Aéroport international de Genève**

Veillez prendre connaissance des horaires d'arrivée et de départs des avions à l'aéroport international de Genève sur le site [www.gva.ch](http://www.gva.ch). Pour toute information à l'arrivée à l'aéroport, prière de contacter les hôtesses d'accueil de l'aéroport.

## **Chemins de fers fédéraux CFF**

Les CFF affrètent des trains spéciaux vers la gare CFF de Genève Cornavin, avec une correspondance pour divers trains-navettes à destination de la gare CFF Lancy-Pont-Rouge (à proximité du Stade de Genève). Pour le voyage retour, divers trains-navettes au départ de la gare CFF Lancy-Pont-Rouge vers Genève Cornavin, avec correspondance pour les différents trains spéciaux. Attention, le ticket de match ne donne pas droit à une circulation gratuite sur les entreprises de transport partenaires. Pour toutes informations sur les horaires et l'achat en ligne de billets : [www.cff.ch](http://www.cff.ch).

## **Restrictions de circulation :**

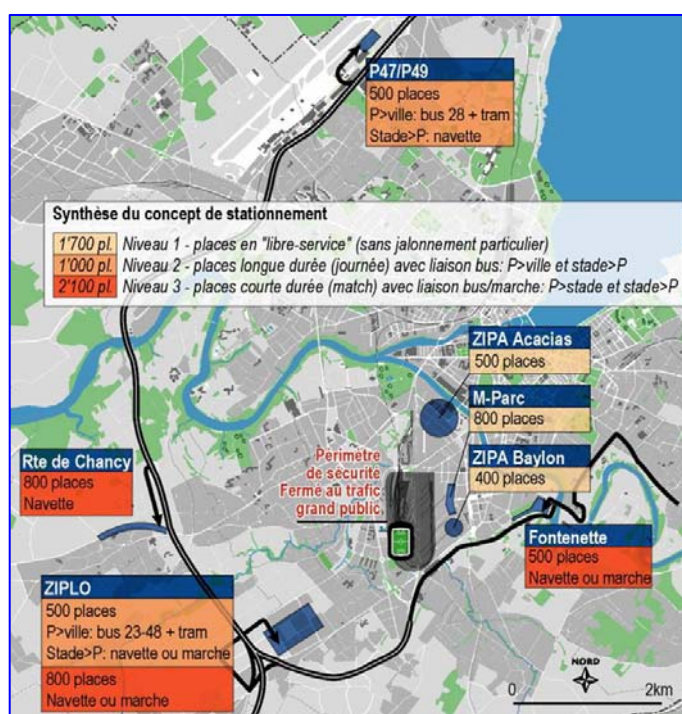
La route des Jeunes sera fermée à la circulation automobile, entre le carrefour de l'Etoile et la route de Saint-Julien, dans les deux sens, ceci **dès 15h00**. L'avenue Vibert, entre le M-Parc et la route de Jeunes sera également fermée à la circulation automobile, aux mêmes conditions. Ces deux routes seront placées en zones uniquement réservées aux piétons, avec dérogation pour les cycles et véhicules autorisés.

Les ayants droits munis du badge approprié, pourront accéder au secteur du stade uniquement via le carrefour de l'Etoile. Aucune entrée dans la zone ne s'effectuera par la route de Saint-Julien (Bachet-de-Pesay).

Nous prions les automobilistes de bien vouloir suivre les consignes données par la police et de se conformer aux mesures de restriction de la circulation et de parking. Les spectateurs genevois, et tous les autres qui le peuvent, sont fortement priés d'utiliser les transports publics.

### Parkings :

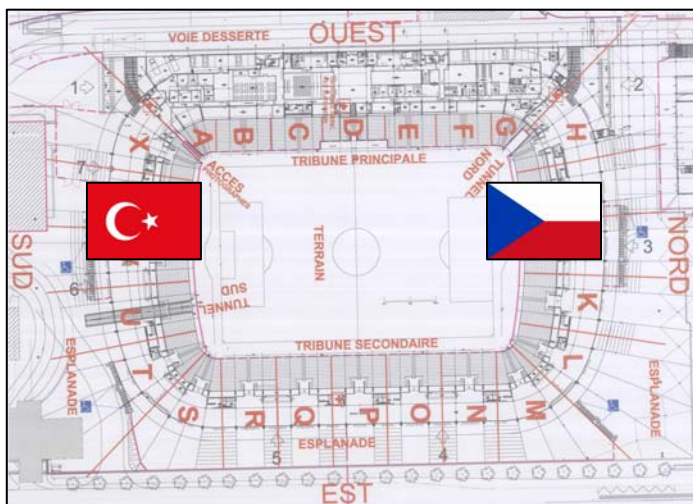
- **Autos** : Pour les automobiles, plusieurs parkings sont prévus, notamment à la ZIPLO de Plan-les-Ouates, **parking A** (900 places); Bernex, **parking B** (600 places); Carouge-SAN, **parking C** (600 places). Des navettes TPG effectueront le trajet entre le parking et le stade.
- La Voie Centrale, tronçon compris entre le carrefour de l'Etoile et la rampe Quidort, pourrait être réservée pour le parage des véhicules.
- **Taxis** : Les taxis pourront déposer leurs clients à proximité du stade, en utilisant un accès réservé. Entrée dans le secteur via le carrefour de Vibert.
- **Deux-roues** : Trois parkings, réservés exclusivement aux deux-roues, se trouvent à proximité du stade, aux entrées Etoile, Vibert et Bachet-de-Pesay.
- **Handicapés** : Le parking réservé pour les handicapés se trouve au centre commercial de la Praille. Entrée dans le secteur via le carrefour de l'Etoile.
- **VIP** : Pour les parkings réservés pour les VIP, l'accès de fait via le carrefour de l'Etoile.
- **Cars** : Une zone est réservée, sur la voie centrale (**parking D**) ainsi que sur la route de Saint-Julien (**parking E**).



# Comportement à l'intérieur du stade

## Accès au stade de Genève :

L'ouverture des portes du stade de Genève s'effectuera dimanche à **18h00**. Il y a lieu de suivre les indications qui sont affichées dans le périmètre du stade.



## Attente avant le match :

Toute personne entrée à l'intérieur du stade, et qui souhaite ressortir de l'enceinte avant ou pendant le match, ne pourra plus y retourner. La sortie est définitive.

## Fouille à l'entrée du stade :

Chaque spectateur sera fouillé à son entrée dans le stade par des stewards de sécurité. La fouille dure approximativement 30 secondes par personne. Un comportement citoyen et une préparation à la fouille (sacs ouverts, etc.) facilitent grandement la tâche et permettent ainsi de diminuer le temps de passage et d'attente.

## Objets interdits à l'intérieur du stade :

Selon les dispositions de la FIFA, de l'UEFA et de la SFL, les objets suivants sont strictement interdits à l'intérieur du stade de Genève :



- toute arme, de quelque type qu'elle soit;
- tout objet pouvant servir d'arme (objet coupant, pointu ou pouvant être utilisé comme poignard) ou de projectile, en particulier les longs parapluies, casques et autres matériels peu maniables;

- les bouteilles, tasses, carafes ou canettes de toutes sortes ainsi que d'autres objets en PET, en verre ou tout autre matériau fragile, en verre non securit, en un matériau particulièrement dur ou avec un emballage Tetra Pak;
- les feux d'artifice, poudre de fumée, fumigènes ou autres engins pyrotechniques;
- les boissons alcooliques quelles qu'elles soient, drogues ou stimulants;
- du matériel raciste, xénophobe, d'extrême droite, national-socialiste, sexiste ou de propagande politique;



- les mâts de drapeau ou mâts de bannière de quelque type que ce soit. Seuls des mâts et des mâts doubles flexibles et en plastique n'excédant pas 1m de long et 1cm de diamètre sont autorisés;
- les bannières ou drapeaux dépassant 2m x 1,50m. Des drapeaux et bannières plus petits sont autorisés à condition qu'ils soient fabriqués avec un matériau considéré comme non inflammable et respectant les règlements et standards nationaux;
- les groupes de supporters officiels ayant des drapeaux géants destinés à être placés au-dessus des têtes doivent le notifier aux officiels EURO 2008 SA, un jour avant le match en question afin que cette dernière décide ou non d'autoriser ces drapeaux;
- les animaux, à l'exception des chiens d'aveugles et des chiens policiers;
- tout objet promotionnel, commercial, politique ou religieux, en particulier les bannières, signes, symboles et documents ou tout objet et matériel promotionnel ou commercial;
- des sprays au gaz, des substances corrosives ou inflammables, des teintures ou des récipients contenant des substances nocives pour la santé ou qui sont hautement inflammables (les lampes de poches standard sont autorisées);
- les objets peu maniables tels qu'échelles, chaises, chaises pliables, boîtes, grands sacs, sacs à dos, valises et sacs de sport. "Peu maniable" s'applique à des objets qui dépassent 25cm x 25cm x 25cm et qui ne peuvent être rangés sous le siège du stade;
- de grandes quantités de papier et/ou de rouleaux de papier, y compris le papier de toilette;

- les instruments mécaniques produisant du bruit tels que mégaphones et klaxons;
- les pointeurs laser;
- les appareils photos (sauf pour un usage privé et dans ce cas, ils ne peuvent être munis que d'une seule batterie de rechange ou d'une batterie rechargeable), caméras vidéo ou matériel d'enregistrement vidéo;
- tous les appareils utilisés à des fins de transmission commerciale ou de diffusion de son, d'images, de descriptions ou de résultats des événements via Internet ou d'autres formes de médias;
- d'autres objets qui pourraient compromettre la sécurité du public et/ou compromettre la réputation de l'UEFA EURO 2008.

### **Expulsion ou interdiction de stade :**

L'accès du stade sera refusé à toute personne sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.



Les personnes interdites d'entrée de stades dans leur pays pourront également se voir refuser l'accès au stade de Genève.

Il est absolument interdit de pénétrer sur le terrain.

L'expulsion du stade sera prise à l'encontre de toutes les personnes qui :

- Se laissent aller à proférer des propos et/ou des gestes racistes;
- Consomment de l'alcool;
- Lancent des objets sur le terrain;
- Ont un mauvais comportement face aux joueurs, arbitres, agents de sécurité et forces de l'ordre ou qui ne tiennent pas compte de leurs observations.



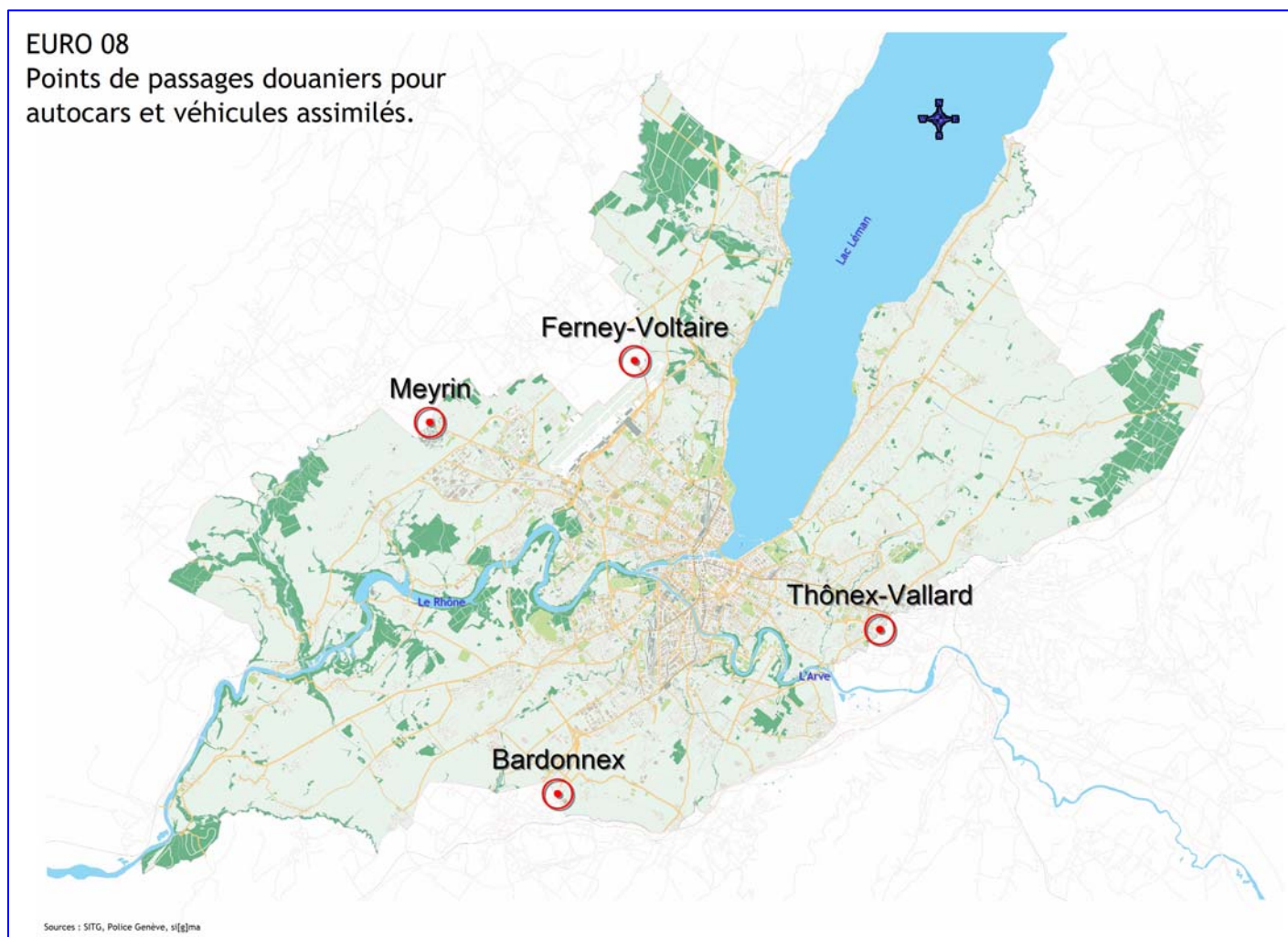
## Accueil et accès à Genève

### Passage de la frontière routière par les moyens de transport de masse (cars)

Les passages de la frontière routière par les moyens de transport de masse organisés dans le cadre de l'EURO 2008 (cars spéciaux de supporters) ne sont autorisés que sur les passages frontière suivants :

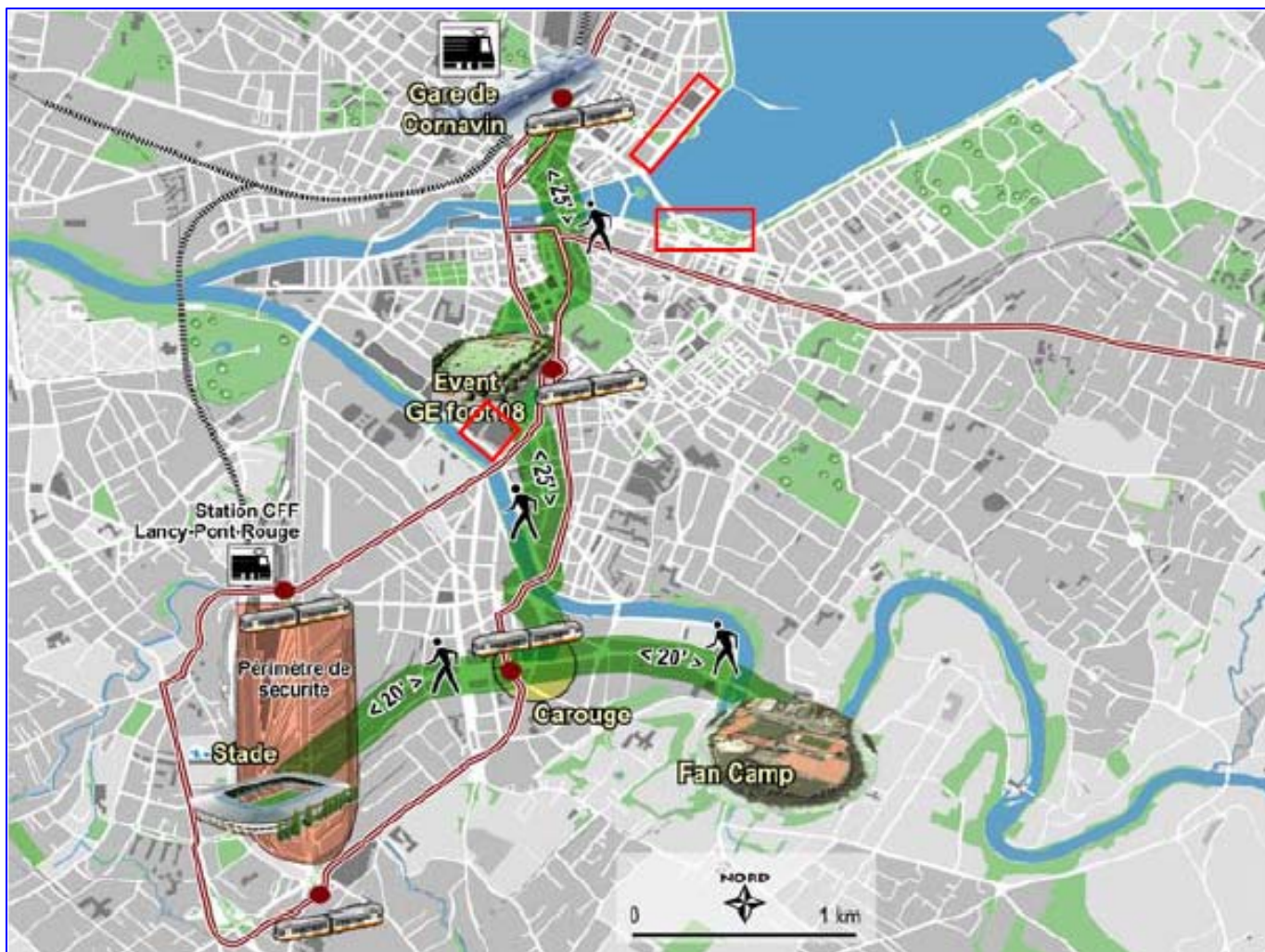
- Ferney-Voltaire,
- Meyrin,
- Bardonnex,
- Thônex-Vallard,

à l'exception de tout autre point de passage sur la frontière.



## Accès privilégiés des supporters

Afin d'accueillir le plus grand nombre de personnes dans une configuration optimale, plusieurs axes privilégiés ont été choisis afin de rejoindre les points de la ville.



## Comportement attendu en ville



Durant toute la manifestation sportive, la police veillera à ce que l'ensemble des libertés de chacun soient respectées, en toute sécurité.

Pour cela, nous comptons sur un comportement citoyen adéquat, où le **fair-play** et le **respect** sont les leitmotivs de chacun.

L'usage abusif de l'avertisseur sonore de son véhicule (klaxon) est punissable par la loi et une amende d'ordre peut être infligée. Les drapeaux et autres matériels exhibés à l'extérieur des voitures constituent une mise en danger, ce qui est formellement interdit. De plus, tout comportement dangereux et inadéquat, du conducteur comme des passagers, peut être punissable.



## Fan Zone de Plainpalais

La plaine de Plainpalais est le centre des festivités au cœur de la ville de Genève. Sur place, 120m<sup>2</sup> d'écrans géants diffuseront tous les matchs. Plusieurs manifestations artistiques et concerts y sont prévus. Cette zone est la plus grande de Suisse, avec un accès 100% gratuit. Le site proposera également des animations pour petits et grands et une quarantaine de restaurants offriront un large panel de saveurs du monde.



Pour le programme complet, consultez le site : [www.geneve2008.ch](http://www.geneve2008.ch)



Capacité : 45'000 personnes  
Horaire : dimanche au jeudi 11h00 - 24h00  
vendredi et samedi 11h00 - 01h00

## Fan Village du Bout-du-Monde

Le Fan Village accueille les supporters et toutes personnes désirant se rendre au tournoi. Un camping de 3'000 places, 20 restaurants du monde, plusieurs concerts, un écran géant de 40m<sup>2</sup> animeront ce lieu.

Du 5 au 29 juin, un hébergement bon marché pour les fans de foot est disponible au Fan Village. Accès 100% gratuit.



Le fan village est accessible depuis la gare ou la Fan Zone à pied ou par les transports publics, consultez : [www.tpg.ch](http://www.tpg.ch)

Pour le programme complet, consultez le site : [www.geneve2008.ch](http://www.geneve2008.ch)





Nous vous souhaitons un plaisant séjour à Genève et un excellent match de football. Nous espérons que vous aurez apprécié les infrastructures mises à votre disposition.



Police cantonale Genève



<http://police.ge.ch>